



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

---

## **Faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant**

*En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.*

Le rapport financier du 31 décembre 2021, préparé par la firme *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.* et présenté par monsieur Claude Arguin, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 823 584 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 855 474 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 124 277 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2022 sont de 490 246 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 2 mai 2023 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».